



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aucune tête d'analyse

Question écrite n° 61032

## Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés financières auxquelles sont confrontés les établissements et services sociaux et médico-sociaux de petite et moyenne taille. Depuis plusieurs exercices, un certain nombre de mesures non intégrées dans les dotations ont mis ces établissements en difficulté : gel des Pathos et GMPS, non reconduction des conventions tripartites dans les délais, non-révision de ces Pathos, modes de calcul des forfaits soins et leur plafonnement de fait, incidences relatives aux augmentations liées aux points indiciaires, augmentation des cotisations et contributions (Ircantec, TVA, etc.), incidence de la résorption de l'emploi précaire. En 2014, l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL et l'application des décrets relatifs aux mesures catégorielles avec reclassement des catégories B et C vont fortement pénaliser l'ensemble de ces établissements. Si des réserves et des provisions permettaient de régler le paiement des factures dans les délais réglementaires, leur épuisement place ces structures dans des situations difficiles vis-à-vis des personnels et du tissu économique local de proximité. Les marges de manoeuvre et de redéploiement dans les établissements de taille modeste sont impossibles. Il lui demande donc ce qu'elle entend mettre en oeuvre pour aider ces établissements à préserver leur qualité d'accueil et de soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marc](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61032

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juillet 2014](#), page 6077

**Question retirée le :** 7 octobre 2014 (Fin de mandat)